



La restauration scolaire



La restauration est assurée par un prestataire Armor cuisine.

Une commission des menus composée d'élus et de parents se réunit deux fois par trimestre pour établir les menus.

Les enfants dont les deux parents travaillent peuvent bénéficier en priorité des services de restauration.

Les inscriptions se font par avance auprès des services administratifs de la mairie.

Documents

[Présentation de Armor Cuisine](#)

[MENUS JUILLET 2026](#)

[MENU JUIN 2026](#)

[MENUS MAI 2026](#)

Liens utiles

[Que mange votre enfant à midi ?](#)